

Avis sur la protection des renseignements personnels - Admissibilité aux soins de santé et aux prestations

Fins de la collecte

Le présent avis vise à vous informer que l'utilisation de votre carte d'identité de soins de santé de Croix Bleue Medavie, autorise Croix Bleue Medavie, le Ministère, leurs agents, les fournisseurs de services et les professionnels de la santé externe à recueillir et utiliser l'information pertinente à votre sujet et à la divulguer aux autres parties aux fins d'administration de vos avantages et services admissibles, notamment pour le traitement des demandes de règlement, l'autorisation des avantages et la vérification.

Ministères participants

Les ministères participants qui sont assujettis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* recueillent des renseignements personnels afin de s'acquitter de leur mandat respectif. Les pouvoirs légaux et réglementaires de recueillir vos renseignements personnels sont définis dans :

La Loi sur la défense nationale et les Ordonnances et Règlements royaux applicables aux Forces canadiennes, Chapitre 34 – Services de santé et Chapitre 35 – Services dentaires.

Administrateur du Régime

Croix Bleue Medavie, en tant qu'administrateur du Régime, est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et aux lois provinciales ou territoriales applicables aux territoires de compétence où elle exerce des activités pour le compte des ministères participants.

Protection contre la divulgation non autorisée

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège vos renseignements contre la divulgation non autorisée. Cela dit, elle permet leur utilisation ou leur divulgation pour un usage compatible avec les fins pour lesquelles ils ont été obtenus ou préparés. Les divulgations sont consignées dans les fichiers de renseignements personnels pertinents comme étant des usages compatibles.

Droit d'accès

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous êtes en droit de consulter les renseignements personnels vous concernant détenus par les FAC et Croix Bleue Medavie, et de demander à les modifier si vous jugez qu'ils sont erronés ou incomplets.

Des détails sur la gestion par les FAC des renseignements personnels se trouvent dans la section Défense nationale des publications Info Source (<http://www.forces.gc.ca/fr/transparence-acces-info-protection-renseignements-personnels/info-source-fonctions-programmes-activites.page>). Ils sont décrits dans les fichiers de renseignements personnels du ministère de la Défense nationale (MDN) sous PPU 810 Dossiers médicaux, MDN PPU 811 Dossiers dentaires et MDN PPU 812 Services psychosociaux. Si la manière dont les FAC traitent vos données personnelles vous préoccupe, vous pouvez, en toute légitimité, déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, situé au 30, rue Victoria, Gatineau (Québec), K1A 1H3.